

# Judy Martin remporte le Concours de rédaction juridique de la Chaire du notariat

La diplômée Judy Martin (LL.L. 2008 (*cum laude*), LL.M. 2009) a remporté le Concours de rédaction juridique de la [Chaire du notariat](#) de l'Université de Montréal.

Mme Martin avait soumis aux membres du jury son mémoire de maîtrise intitulé « La pertinence de l'article 714 du *Code civil du Québec* ou le paradoxe d'un formalisme sujet à la libre interprétation des tribunaux », qu'elle avait réalisé sous la direction du professeur [Jacques Beaulne](#).



L'article 714 porte sur le testament olographe, écrit de la main du testateur, ou celui produit devant témoins. Il prévoit que si ce testament ne satisfait pas pleinement aux conditions requises par sa forme, il vaut néanmoins s'il y satisfait pour l'essentiel et s'il contient de façon certaine et non équivoque les dernières volontés du défunt.

Mme Martin a mené une étude complète de l'article 714 depuis son entrée en vigueur en 1994. Son mémoire fait l'historique législatif ayant mené à son adoption et pose les cadres théorique, jurisprudentiel, synthétique et analytique de la lettre de la disposition tout en faisant référence à la jurisprudence de ces quinze dernières années.

Sa recherche lui a permis de constater qu'aucune tendance n'était perceptible en termes d'évolution dans le temps parmi les jugements rendus entre 1994 et 2009 sur cet article. Elle a pu découvrir qu'en fonction de l'approche retenue – objective ou subjective - par les tribunaux dans une affaire, le testament pouvait être validé par un juge et non par un autre pour des faits très similaires. Elle conclut que l'analyse objective du défaut de forme et la difficulté de définir ce qu'est une condition dite « essentielle » mènerait toujours à des résultats disparates. La seule véritable analyse respectueuse de l'article 714 serait l'approche subjective du défaut de forme associée à une recherche simultanée de la véritable intention du défunt de disposer de ses biens après sa mort.

L'Université Laval et l'Université de Montréal avait également pris part au concours qui est assorti d'une bourse de 1 500 \$. Mme Martin, qui a été stagiaire pendant sa licence à la [Clinique de droit notarial de l'Université d'Ottawa](#), effectue en ce moment son stage supervisé par la [Chambre des notaires](#) au sein de l'étude Ste-Marie et Lacombe et sera inscrite au tableau de l'ordre professionnel ce printemps.

Félicitations à Judy Martin!

- [Exigences techniques](#)
- [Évaluez notre site](#)
- [Politique de confidentialité](#)
- [Accessibilité](#)

© Université d'Ottawa

Pour d'autres renseignements, [consultez la liste des points de contact](#).

Questions d'ordre technique ? [webmaster@uottawa.ca](mailto:webmaster@uottawa.ca)

Last updated: 2008.12.09